

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'AVIGNON

Séance publique du : 21 DÉCEMBRE 2024

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,
M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE,
M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD,
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Kader BELHADJ par Mme Isabelle PORTEFAIX pendant la présentation de la délibération
n°2
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

ETAIENT ABSENT(E)S :

ETAIENT EXCUSE(E)S :

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001bf85-DE

Date de télétransmission : 23-12-2024

Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001bf85-DE

Date de télétransmission : 23-12-2024

Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2024

28

VIE PARTICIPATIVE : Réserve Citoyenne - Actualisation et simplification des documents de référence et d'inscription.

M. DESHAYES

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La démocratie participative et implicative est un marqueur fort du projet municipal. Nous sommes convaincus des vertus et de l'enrichissement réciproque qu'apporte la participation active des citoyens aux côtés de la Ville.

C'est pourquoi, depuis 2017 cet axe structurel a été développé et décliné à travers différents outils et dispositifs.

Partant de ce postulat autour de l'enrichissement réciproque et de nos valeurs fortes sur les enjeux de solidarité, nous avons souhaité amplifier les possibilités d'associer les citoyens à la vie de la commune.

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, la Ville a mis en place une Réserve Citoyenne pour répondre et s'adapter aux besoins de la population, notamment des personnes les plus vulnérables.

Plusieurs citoyens ont répondu favorablement à l'appel à volontariat lancé, afin de participer à un élan de solidarité.

Ce dispositif a ainsi rencontré une belle adhésion et mobilisation de la part de nos concitoyens désireux de s'engager pour le vivre-ensemble aux côtés de la Ville.

Fort de la plus-value de ce que représente cet engagement citoyen, des bénéfices dans le sens de l'intérêt général, de l'attachement des réservistes à ce dispositif, la Ville a décidé de pérenniser cette Réserve Citoyenne en formalisant son cadre et sa structuration lors du Conseil Municipal du 25 septembre 2021, afin de valoriser la mobilisation des habitants et encourager davantage les initiatives solidaires.

Depuis, nous avons développé et élargi non seulement les typologies des missions hors du champ d'action des solidarités pour accompagner nos politiques publiques (ex : Culture,

sport, environnement, événement...), mais aussi les effectifs de la Réserve Citoyenne avec 168 membres.

Depuis 4 ans, ce sont près de 70 missions qui ont été lancées.

Le bilan (novembre 2024) effectué sur la base d'un questionnaire fait apparaître que cet engagement à servir la Réserve Citoyenne apporte une multitude de bénéfices aux réservistes, tant au niveau individuel que collectif :

- C'est une source d'enrichissement personnel. Ils se sentent utiles en contribuant notamment aux projets collectifs.
- C'est aussi pour eux un vecteur de lien social puisque les missions permettent de rencontrer des personnes de tous horizons et de créer des relations entre citoyens engagés et les services de la Ville.

A partir de l'expérience et des échanges réguliers avec les réservistes, il apparaît nécessaire de clarifier et d'adapter le dispositif de la Réserve Citoyenne en simplifiant la convention d'accueil et ses annexes à savoir, la charte qui précise les principes généraux, le cadre juridique et les objectifs de la Réserve citoyenne ainsi que le règlement intérieur qui présente les droits et les devoirs applicables aux réservistes.

D'ailleurs, nous proposons par la même occasion de fixer la durée de l'engagement à 3 ans, renouvelable pour la même durée après accord express du réserviste.

De surcroît, les associations, acteurs dynamiques du territoire, apportent une richesse et une diversité d'actions en contribuant à l'amélioration de la vie de tous.

Néanmoins, le manque de moyens humains est parfois un frein à leur capacité à mener à bien leurs missions et certains projets (collecte alimentaire, action de solidarité, manifestation sportive...).

Riche de notre réseau de citoyens engagés, les acteurs locaux pourront porter à notre connaissance leurs besoins, afin que nous puissions, être un relais pour eux, et faire une liaison avec nos réservistes pour des missions de bénévolat ponctuel selon le cadre réglementaire de leur structure.

A travers cette nouvelle délibération pour la Réserve Citoyenne, vous l'aurez compris, nous souhaitons mettre l'accent sur ces femmes, ces hommes de tous âges et milieux, donnant de leur temps, de leur énergie au profit des autres, au profit du bien commun.

Nous pouvons être fiers de ces habitants dont le dévouement, le partage, la motivation et l'enthousiasme sont exemplaires.

Je profite ainsi de ce moment pour leur rendre hommage et les remercier chaleureusement pour leur investissement.

Il vous est ainsi proposé de valider la nouvelle version de la convention d'accueil, de la charte et du règlement intérieur.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la délibération n°2 du 25 septembre 2021,

Vu les projets de convention d'accueil, de charte et de règlement intérieur,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville citoyenne, participative et républicaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à jour de la convention d'accueil ainsi que ses annexes (annexe 1 la Charte de la Réserve Citoyenne, annexe 2 le Règlement intérieur de la Réserve Citoyenne) ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. David FOURNIER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 23 DECEMBRE 2024
ACTE PUBLIE LE 24 /12/2024